

## ADDENDUM 1

### COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (résultant de la ScC-SC6)

#### VALIDATION DU PLAN D'ACTION POUR L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

UNEP/CMS/COP14/Doc.29.4.1

#### RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption, avec modifications.

#### COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil scientifique soutient l'adoption des amendements à la résolution et l'approbation du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique révisé et mis à jour (2023).
- Notant le rapport du Fonds monétaire international, *The Secret Work of Elephants* (le travail secret des éléphants)(Chami et al. 2020), qui a calculé que chaque éléphant de forêt est responsable de services écosystémiques d'une valeur de plus de 1,75 million de dollars US, le Conseil scientifique recommande que des modèles de financement innovants soient inclus dans le texte de la résolution.

#### COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Modifier la Résolution 12.12 comme suit :

Page 4, paragraphe 2 a)

de coopérer avec le Secrétariat de la CITES et le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de promouvoir la collecte de fonds pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique dans le cadre des initiatives globales de levée de fonds y compris l'exploration de modèles de financement nouveaux et innovants, tels que le paiement des services écosystémiques attribuables au rôle des éléphants dans l'écosystème ;

Page 5, paragraphe 3

*Exhorte* les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à utiliser pleinement les possibilités de financement offertes par le Fonds pour l'éléphant d'Afrique et d'explorer l'utilisation de modèles de financement nouveaux et innovants, tels que le paiement des services écosystémiques attribuables au rôle des éléphants dans l'écosystème;